

# Charte du tuteur

## **- Donner le maximum d'éléments de compréhension du projet associatif**

Prendre le temps d'accueillir le volontaire, l'intégrer à la dynamique associative. L'aider à trouver sa place en lui facilitant l'appropriation du projet.

## **- Aménager un cadre sécurisant et souple**

Proposer un cadre clair et négocié (horaires, missions, organisation de l'espace de travail...) pour éviter les malentendus. Faire évoluer ce cadre en tenant compte de l'autonomie progressive du volontaire au sein de l'association.

## **- Prendre en compte et valoriser les compétences et les centres d'intérêt du volontaire**

Aménager le parcours pour que le volontaire concrétise des aspirations, expérimente et mette progressivement ses compétences au service du projet.

## **- Considérer le volontaire comme une richesse pour l'association**

Profiter pleinement d'un regard neuf, d'une envie d'engagement et d'une disponibilité pour nourrir le projet et la dynamique de l'association.

## **- Faciliter l'articulation entre la mission et d'autres projets du volontaire**

S'assurer de la compatibilité des projets personnels (études/formation/emploi/loisirs...) du volontaire avec la mission et le projet associatif. Moduler le temps de présence au sein de la structure, lorsque la mission le permet.

## **- Accepter l'incertitude en terme d'efficacité et de production**

Adapter les attentes de l'association aux capacités de contribution du volontaire. Mettre en œuvre un accompagnement méthodologique afin de tempérer l'exigence liée à un objectif de production.

## **- Rester responsable de la mission**

Ni le tuteur, ni l'association ne peuvent déléguer la responsabilité d'une mission au volontaire (quel que soit son degré d'autonomie).

## **- Etre disponible et à l'écoute**

Prévoir des temps de dialogue réguliers sur la mission, l'association, le volontariat... Considérer le point de vue du volontaire dans une perspective d'échange et de réciprocité.

## **- Exclure le lien de subordination.**

Le lien de subordination, propre à un contrat de travail ne peut être appliqué dans le cadre du volontariat. Le volontaire ne s'inscrit pas dans un organigramme hiérarchique. Le tuteur est « aux côtés de » et non « au-dessus de ».

## **- Jouer le jeu du co-tutorat avec la Ligue de l'enseignement**

Entretenir un contact régulier avec la fédération. Communiquer les difficultés lorsqu'elles émergent. Respecter les temps de formation mis en œuvre par la fédération (disponibilité des volontaires, intérêt pour les contenus...). Garantir ensemble l'éthique du service civique.